

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 7 décembre 2022

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la dernière séance de l'année 2022 qu'elle souhaite à toutes et tous riche en échanges. Elle adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public ainsi qu'aux représentants du Bureau d'étude et architecte paysagiste « Atelier Plum » et du Bureau d'ingénieur mobilité « Christie & Gigax »

1. APPEL.

Excusé : Monsieur Agron Berischa

Remarques : Mesdames Anja Nusslé et Anne-Laure Gugger, Messieurs Guillaume Bultez, Gilles Rossier et Gaddiel Schweizer seront présent en cours de séance, retenus-
es pour des raisons professionnelles.

La secrétaire procède à l'appel : 24 Membres sont présents (inclus Madame la Présidente).

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée et elle place les travaux de ce soir sous la protection de Dieu.

Elle remercie chacun et chacune de leur présence à cette séance.

Elle informe qu'une remarque avait été faite au Bureau du Conseil concernant la prise de parole, plus précisément la formule avec laquelle on s'adresse à la Présidence du Conseil, à l'Assemblée et à la Municipalité avant d'exposer son propos. Il est vrai qu'au fil du temps, parfois, celle-ci a été oubliée. Cette formule permet d'asseoir un propos dans sa légitimité devant l'Assemblée, mais aussi de garder le respect de nos fonctions.

Donc, petit rappel quand on demande la parole (n'oubliez pas la formule !) :

- Monsieur le Président/ Madame la Présidente,
- Mesdames, Messieurs les Conseillers
- Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux

(Note: voir p.82, communication de la Présidente)

Ensuite on expose son propos.

Elle ajoute que les Conseillères et Conseillers ont aussi la possibilité d'envoyer leurs questions, remarques, propositions par écrit ; la Présidente les présentera devant le Conseil.

Ce qui est le cas ce soir : elle a reçu une question par mail de la part de Mme la Conseillère Marie-Noëlle Bourgeois, concernant l'Accueil des jeunes de notre village ayant atteint leurs 18 ans dans l'année. Réponse lui a été envoyée par retour de courriel et la Présidente reviendra sur ce sujet plus tard, au Point 8 : Divers et propositions.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour a été transmis par courrier postal ainsi que la convocation.

La Présidente rappelle que conformément à l'Art. 57 de notre Règlement, paragraphe 4 :
« L'ordre des opérations peut être modifié par décision du Conseil notamment sur proposition

de la municipalité ». En ce sens, elle a reçu une telle proposition de la part de notre Syndic, M. Claude Philipona qui souhaite intégrer un point supplémentaire à l'Ordre du jour :

- Réponse de la Municipalité au Postulat déposé par la Conseillère Madame Michèle Salanon en date du 22 septembre 2021, intitulé : *Modification du sens unique de la Route de l'Eglise et création d'une zone limitée à 20km/h.*

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2022.
4. Rapport de la CoFin sur le préavis municipal N°4/2022 – Budget 2023.
5. Réponse au postulat déposé par la Conseillère Mme Michèle Salanon,
6. Présentation de l'état actuel des travaux concernant l'aménagement de la Rue de l'Eglise et de la place villageoise.
7. Renseignements de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

Elle demande s'il y a d'autres propositions de modification de la part du Conseil ?

- Réponse : non

L'ordre du jour modifié est soumis au vote. **Il est accepté à l'unanimité, tel que modifié.**

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2022.

Note : Arrivée de Madame la Conseillère Anne-Laure Gugger. Le nombre de présence est de 25 Membres.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le procès-verbal ?

- Réponse : Non.

Le procès-verbal du 2 novembre 2022 est accepté avec 23 voix et 1 abstention.

4. RAPPORT DE LA COFIN SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°04/2022 – BUDGET 2023.

La Présidente passe la parole au rapporteur de la CoFin ; Madame Anne-Laure Gugger donne la lecture du rapport de la Commission.

Note : Arrivée de Messieurs Gilles Rossier et Gaddiel Schweizer. Le nombre de présence est de 27 Membres.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

- **Monsieur Hervé Moine**, Conseiller communal, demande à la Municipalité (en rapport avec le compte 440.314.1) si la plantation de dix arbres le long de la route du Vignoble,

partie Est, à droite en direction de Yens, le long de la haie de l'Institution, ne va pas gêner ou être abîmée par les travaux du chantier ? Pourquoi planter les arbres à cet endroit ?

- **Madame Cathy Zanola Rossier**, Municipale, répond que les possibilités de plantations le long de la route RC30 ont été discutées avec le Municipal Monsieur Rémy Wulliens. Les quelques travaux qui sont envisagés ne devraient pas déranger. Etant donné qu'il y a risque de réchauffement climatique, il a été pensé d'entrer dans le village par une zone de fraîcheur. Il n'y en aura peut-être pas dix...éventuellement revoir le nombre car c'est le maximum envisagé.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente soumet au vote les conclusions du préavis municipal n°4/2022, soit :

« Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision :

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D'adopter le projet du budget pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité »

Résultat du vote : Le préavis municipal N°04/2022 concernant l'adoption du projet du budget pour l'année 2023 est accepté, tel que présenté, avec 26 voix.

La Présidente donne décharge à la Commission des finances de son mandat concernant ledit préavis.

5. REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LA CONSEILLERE MME MICHELE SALANON.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, donne lecture de la réponse au postulat déposé le 22 septembre 2021 par Madame Michèle Salanon, Conseillère du Conseil communal.

Il avait été accepté lors de ladite séance par dix-sept voix et neuf abstentions.

L'intitulé est :

- *Modification du sens unique de la Route de l'Eglise et création d'une zone limitée à 20km/h.*

La Municipalité trouvant que le sujet était pertinent, elle a pris en compte cette modification dans son étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'ensemble de la rue de l'Eglise.

Cette étude d'avant-projet a été réalisée conjointement avec les bureaux Christe & Gyax (partie circulation et mobilité) et l'Atelier Plum (partie aménagement et urbanisme). Concernant le sens de circulation, toutes les variantes ont été étudiées.

Le Voyer, venu inspecter la situation sur les lieux le 13 octobre 2022, a confirmé le sens de circulation selon les conclusions ci-dessous.

Conclusions : Pour la phase d'étude de projet, la Municipalité a décidé de retenir le maintien du sens unique, dans le sens Est-Ouest, et le passage à un régime zone de rencontre 20km/h. Ceci constitue les bases pour la phase d'étude du projet.

La parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité sur ledit postulat est soumise au vote.

Résultat du vote : Les conclusions de la Municipalité sur le postulat intitulé « *Modification du sens unique de la rue de l'Eglise et création d'une zone limitée à 20km/h* » déposé par Madame Michèle Salanon est accepté, tel que présenté, par 25 voix et 1 abstention.

Madame Michèle Salanon remercie la Municipalité. Elle prend note de la suppression du mur longeant la RC30 pour une meilleure visibilité et autres remarques et elle est rassurée sur les dispositions prises pour la limitation de la vitesse dans le centre du village.

6. PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DES TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE ET DE LA PLACE VILLAGEOISE.

Note : Arrivée de Madame Anja Nusslé et de Monsieur Guillaume Bultez. Le nombre de présence est de 29 Membres

Monsieur Claude Philipona, Syndic, donne une rétrospective sur les différents ateliers ; les citoyennes et citoyens ont fait diverses propositions qui ont retenu toute l'attention de l'Atelier Plum et des bureaux Christe & Gygax, ce qui a donné quelques « pistes », une direction pour cet avant-projet...ce n'est pas le projet final.

Ce soir, l'Atelier Plum et Christe & Gygax présentent un avant-projet : la direction/le sens de ce qui pourrait être fait, soit légalement ce qui est permis et les besoins. Il reste encore un certain nombre de questions techniques à affiner au cours d'une telle étude ; et pour ce faire la Municipalité déposera dans une des prochaines séances du Conseil un préavis pour un crédit d'étude et de réalisation de projet, de manière à pouvoir effectuer des travaux quand ils seront nécessaires en rapport à l'ouverture à la fin des constructions qui sont dans le centre du village.

Le Syndic passe la parole aux différents intervenants de l'Atelier Plum (partie aménagement et urbanisme) et des bureaux Christe & Gygax (partie circulation et mobilité).

La présentation et les explications se font sur l'écran de projection :

- Présentation des espaces publics, aménagements et urbanisme : placette de la fontaine de la Laiterie, placette de la fontaine de la Forge, place de l'Eglise, place de la fontaine vers la Maison de Commune, la place du Village (espace commerces).
- Présentation de la circulation et mobilité : sens unique et visibilité, gabarit et nombre de places pour stationnement, mobilité au service de l'espace public (gabarit 3,50m : permet le passage des pompiers, des camions de livraisons et autres), vitesse limitée à 20km/h. Concernant les places de parc : la gestion sera similaire à celle actuelle en vigueur. La volonté est de ne pas privatiser la rue (revu à la suite du 2^{ème} atelier participatif). Le nombre de places est un peu réduit et plutôt accessibles aux riverains qui n'ont pas de place, permet l'accès à l'habitat, aux visites de la famille.
- Le parking va être mis en place dans le projet. Il reste encore des places de parc à louer ou à acheter pour le riverain.

La Présidente les remercie et elle ouvre la discussion.

- **Monsieur Roman Tarnovsky**, Conseiller communal, demande à la suite du choix du gabarit de 3,50m s'il est possible de dépasser un camion stationné, comme un livreur de mazout par exemple ? Et quel est le nombre de places de parc disponible dans la rue ?

- **Monsieur Patrick Minet**, représentant des bureaux Christe & Gigax répond qu'un camion est large de 2,55 et une voiture 1,80m ; le gabarit fait 3,50m... cela ne passe pas. Il y a des dilatations dans cette rue, des espaces qui sont moins utilisés, des accès privés qui laissent des espaces. Il y a des gênes possibles mais limitées dans le temps. Le camion à mazout ne livre pas tous les cinq jours. Ce sont des chauffeurs professionnels avec des camions adéquats, des tuyaux assez longs et ils savent comment se positionner.
Concernant le nombre de places de parc, on compte six places de parc dans cette rue.
- **Monsieur Vincent Porchet**, Conseiller communal, demande si la Commune est propriétaire du terrain autour de l'église et si des aménagements sont prévus à ce niveau ?
- **Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond par l'affirmative. Les aménagements sont prévus selon la présentation.
- **Monsieur Pierre-Yves Rochat**, Conseiller communal, constate que l'on a discuté de la surface (on peut amener un camion de mazout mais pas circuler à côté) et il demande si l'on a réfléchi de ce qui pouvait se faire en sous-sol pour éviter les pompes à chaleur dans les habitations et les livraisons de mazout et profiter de l'opportunité qu'offre ce chantier de faire un chauffage à distance pour la rue de l'Eglise ?
- **Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que la question avait été évoquée par la SEFA. Pour un chauffage à distance, il faut une centrale de chauffe et aucune n'est prévue pour l'instant à Lavigny ; avec la géothermie profonde cela pourra être réalisé dans 25-30 ans ! L'autre problématique pour le chauffage à distance est la taille des tubes. Un exemple qui est en train d'être projeté, et à voir peut-être, est la réalisation à Bougy ; il faut deux tubes de quarante centimètres distancés l'un de l'autre de trente-cinq centimètres... donc il faut une certaine largeur et dans la rue de l'Eglise nous nous sommes aperçus lors de la réfection de la conduite d'eau qu'à certains endroits il est très très difficile de poser cette sorte de tubes.
- **Monsieur Vincent Porchet**, Conseiller communal, demande où sera situé le point de collecte des déchets (Molok) ? Est-ce que l'on va profiter des travaux pour installer un point de collecte ?
- **Madame Cathy Zanola Rossier**, Municipale, répond qu'il ne sera pas situé directement dans la rue puisqu'il a été imaginé que le deuxième Molok (augmentation d'habitants) se situerait de l'autre côté, côté école ; l'endroit est encore à définir.
- **Monsieur Guillaume Bultez**, Conseiller communal, adresse sa question aux architectes paysagistes. Par rapport à l'étendue du projet, il demande si cela va nécessiter d'aller au-delà des limites du domaine communal/public ? Est-ce que les propriétaires, les privés, doivent repenser à leur aménagement devant leur maison ?
- **Monsieur Samuel Enjolras**, représentant de l'Atelier Plum, montre à l'écran une ligne bleue sur le plan. Celle-ci délimite la partie privée de la partie communale. L'intervention ne se fait que sur le domaine public.
- **Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, souhaite que le mobilier sur le parvis de l'église soit amovible, qu'il puisse être déplacé lors de manifestation !
- **Réponse** : cela peut se faire.

- **Madame Michèle Salanon**, Conseillère communale, constate que les trois places de parc vers l'épicerie vont rester et cinq places sont prévues près des commerces. Elle a constaté, vers l'épicerie actuelle, que souvent un véhicule déborde de ces 3 places (soit une 4^{ème} place sur la rue en direction du Temple). Selon le projet présenté, la sortie est sur la route cantonale (direction Genève/Lausanne), et elle demande un peu plus de détail sur le mode de circulation.
- **Réponse** : Effectivement le détail n'a pas été entièrement expliqué. Les trois places actuelles restent ainsi que l'escalier. L'accès à ces places de parc est direct depuis la route cantonale avec une sortie en avant pour éviter de reculer sur ladite route et assez d'espace pour tourner autour de l'élément central et retourner sur la route principale. Le Canton a recommandé d'éviter les manœuvres sur la route cantonale. Avec l'élément central, il n'y a plus la possibilité de déborder (parquer) sur la route menant au Temple à moins d'en obstruer l'accès.
- **Monsieur Gilles Sandoz**, Conseiller communal, trouve super toute cette verdure mais il rappelle que pour installer l'épicerie actuelle il a fallu détruire une zone verdure...pour faire trois places de parc. Il était prévu que cela serait provisoire. Il demande pourquoi on ne remet pas à cet endroit, devant les fenêtres de la salle du Conseil à la Maison de Commune, de la verdure ?
- **Le Syndic** répond qu'effectivement cette décision avait été prise rapidement lors de l'installation provisoire de l'épicerie, bien avant le projet. Mais on s'était aussi aperçu que cette zone, bien que verdie, était « morte » c'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'animation, c'était un passage en enfilade en rasant le mur. Cet endroit étant proche de la route, il n'était pas propice à avoir une vie, des piétons. Donc autant mettre de la verdure là où la personne a envie de se poser. Le but n'est pas non plus de supprimer toutes les places de parc. On a essayé de trouver un bon compromis entre le nombre de places de parc et les aménagements pour que cela soit le plus réaliste pour les besoins locaux.
- **Monsieur Marco Marsella**, Conseiller communal, constate que le postulat déposé par Madame Michèle Salanon comporte une phrase « Il est temps de se pencher sur les problèmes de circulation dans l'ensemble de la localité ». La Municipalité avait évoqué la volonté d'une révision globale sur la circulation à Lavigny. Il demande ce qui en est du chemin de l'Etraz et du chemin des Caronies ?
- **Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, cite la parole de M. Adolphe Thiers (homme politique) « Gouverner c'est prévoir ». La Municipalité a toujours eu à l'esprit de s'occuper de toutes les rues du village. Depuis ces dernières années, elle a commencé par le chemin de Renolly qui est terminé ; elle a déjà exécuté les deux premières étapes de la route du Moulin Martinet (il en profite pour remercier le Conseil d'avoir accepté le budget sur le poste des routes), maintenant elle va exécuter la troisième étape de ladite route. Une autre étape sera la rue de l'Eglise. Et une autre étape est la route d'Etoy où les bureaux Christie et Gygax se sont occupés de la mobilité et la circulation ; dès que la Municipalité aura un projet qui sera terminé, elle le présentera en séance de Conseil communal.

Il reste le chemin de la Vieille Route de l'Etraz et les Caronies.

Si vous prenez le début de la Vieille Route de l'Etraz, l'enquête a déjà été faite et le permis est rentré en force. Clinique ou pas clinique ? La Municipalité est en attente de la décision concernant cette fameuse clinique qui peut faire modifier certains aspects de ces chemins. Maintenant, quand est-ce que cela se fera ? Peut-être dans deux ans, 3-4 ans, il ne reste pas grand-chose pour le faire. D'ailleurs, ce chemin est restrictif car

« bordier autorisé » et ne devrait pas poser de problème à l'étude sur les aspects mobilité et paysage.

- **Monsieur Marco Marcella** souligne et rend attentif à la sécurité des enfants et au trafic : limiter la vitesse ?
- **Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que par ce qui a été évoqué avant et le projet qui avait été fait il y a maintenant environ dix ans, il était prévu un trottoir. Le piéton sera en sécurité depuis le Carrefour de la Croisette jusqu'au petit carrefour du chemin des Caronies. En considérant que le chemin mesure trois mètres de large et le domaine public 3,50m, il ne reste pas beaucoup de place ; on ne peut aller « manger » de la surface soit d'un côté où il y a la vigne avec une belle pente et de l'autre côté qui est en zone agricole. Aujourd'hui, il est très difficile d'acquérir de la zone agricole pour élargir des routes.

Concernant la vitesse, en 2021 il a été démontré que les vitesses étaient de moins de 50km/h dans ces chemins, soit 30 et quelque km/h sur le chemin des Caronies, soit bien au-dessous des cinquante à l'heure. S'il faut mettre d'autres éléments en place, cela se fera lors des réfections des chaussées ; on pourra se poser la question sur ce qui peut se faire en plus. Normalement, ce ne sont que les riverains qui devraient circuler sur ces chemins.

- **Le Syndic** fait la remarque qu'à l'époque il avait évoqué la possibilité d'avoir une étude globale sur la circulation. Dans diverses séances du Conseil il y avait eu des questions par rapport au régime de circulation sur certaines routes. Peut-être avez-vous récemment lu dans la presse qu'il y a des ouvertures au niveau règlementaire qui vont arriver et ceci va offrir d'autres opportunités pour certains tronçons de Lavigny concernant la vitesse. A voir comment le Canton interprète l'assouplissement qui a été décidé au niveau fédéral ! La question qui revient souvent est en rapport avec la Vieille Route de l'Etraz. Il y a un beau panneau « riverain autorisé » mais beaucoup de monde, et pas forcément de Lavigny, utilise cette route comme transit/raccourci pour aller à Aubonne. Les seules solutions qui s'offrent sont de fermer la route pour éviter le transit ou mettre en place un système tel qu'un potelet. Rien d'autre ne va fonctionner ; comme nous l'a bien dit le Canton, ils ne peuvent faire que des contrôles épisodiques.

La Municipalité n'a toujours pas de nouvelles concrètes ou projet en rapport avec la clinique de la Chaumière. Il est très délicat de se lancer dans des travaux sur le chemin des Caronies sans savoir ce qu'il y aura ; aucun dossier n'a été proposé, présenté ou un dossier sérieux qui permet de penser que quelque chose se fera à très court terme.

- **Monsieur Gaddiel Schweizer**, Conseiller communal, demande concernant la place de la fontaine de la Forge, avec le petit chemin pédestre qui descend vers les vignes, pourquoi cette zone n'est pas vitalisée ?
- **Réponse** (explication avec visualisation du plan/projet sur écran) : Il y a la fontaine, et une partie de cette zone est un peu particulière car elle est privée et une autre partie fait partie du domaine public. Les travaux se font sur la partie publique. Entre les places de parc privées et la limite entre espace privé et public, l'espace disponible pour l'aménagement d'une zone vitalisée est assez restreinte. Ce chemin est très intéressant pour l'accès aux vignes.
- **Le Syndic** apporte quelques éclaircissements. Concernant la signalétique de ce chemin, le Canton a accepté la nomenclature « La Montaz » ; un panneau va être installé. Concernant l'aménagement autour de la fontaine de la Forge, la Municipalité doit prendre contact avec le propriétaire et discuter pour faire quelque chose de bien, envisager une espace plaisant autant pour lui que pour la partie publique.
- **Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller communal, constate que la zone la plus impactée par l'arborisation est celle qui tourne autour de la place de l'Eglise. Il demande

si cela peut générer des oppositions de la part des propriétaires pour la raison qu'ils ont une perte de visibilité ou de vue côté Nord ?

- **Réponse** (explications avec visualisation du plan/projet sur écran) : Ne connaissant pas toutes les subtilités et les vues depuis les maisons car n'habitant pas Lavigny, il a été pris en compte de mettre des plantations basses à certains endroits et un peu plus hautes ailleurs qui tiendront lieu d'îlots pour gérer le sens de la circulation.

Le Syndic, souligne que cela a été pris en compte et explique qu'il n'y a pas de changement significatif car il y a des garages et des arbres déjà existants.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente remercie les intervenants pour leur présentation et d'avoir bien voulu répondre aux questions des membres du Conseil ; elle remercie également la Municipalité et propose de passer au point suivant.

7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

La Présidente passe la parole à :

Monsieur Claude Philipona, Syndic, informe concernant :

- L'épicerie « Chez Brigitte » : la Municipalité a demandé à Madame Amalric de bien vouloir se positionner en rapport avec la reprise de l'épicerie dans son nouveau cadre. Sa réponse officielle est qu'elle maintiendra l'épicerie dans le local actuel jusqu'à la fin des travaux mais elle ne reprendra pas l'épicerie dans ses nouveaux locaux. La Municipalité a pris acte de sa décision et a orienté ses recherches à la suite de ce qui précède. Celle-ci a trois à quatre « pistes » et attend les compléments d'informations aux dossiers qui sont à l'étude, des projets différents avec des acteurs privés ou de groupes un peu plus importants. Un choix se fera d'ici Pâques au plus tard afin que le nouveau projet puisse débiter sa construction/aménagement interne des locaux relatifs à l'épicerie dans le courant juillet et ouvrir en janvier 2024. Le Syndic indique que les retours sont positifs vis-à-vis de la Commune qui a pris la décision de prendre en charge une partie des investissements car cela donne des possibilités de location à d'autres projets. Le Syndic remercie le Conseil communal pour avoir pris cette décision.
- Financement du projet : la Municipalité a fait un état des finances. Malgré l'inflation, malgré la hausse des matières premières, ce qui a été prévu au devis général est tenu. C'est-à-dire, que l'on est un peu plus haut que ce qui avait été prévu dans l'avant-projet sur la base du préavis en rapport au droit de superficie, mais en rapport au budget qui avait été fait et demandé au Conseil communal, nous sommes dans les chiffres à la suite de la marge un peu plus importante que prévue sur la réfection de la rue de l'Eglise ; le montant de la réfection de ladite rue s'est avéré un peu plus bas. Le Syndic souligne que si un problème devait se présenter, le Conseil sera informé.
- Partie énergétique : celle-ci est actée au niveau local du « centre du village » avec les parties communales et le projet Equitim. Des conventions et modalités vont être mises en place ; le Conseil sera informé en temps utile.

La Présidente le remercie et elle ouvre la discussion.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, demande quelle proportion du budget est nanti ?

Le Syndic répond que cela représente une très grosse proportion. La Commune achète les parties et les reçoit brut. La quasi-totalité des soumissions en rapport avec ce qui sera facturé à la Commune, locaux commerciaux et parking, sont déjà rentrés et représente une garantie de plus de 80% du montant ; ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble du bâtiment car tout ce qui est « second d'œuvre », les soumissions ne sont pas encore rentrées et ne nous concernent pas.

La parole n'est plus demandée.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, informe concernant :

- Les bancs du village : treize seront installés, certaines entreprises ont répondu présentes. A la suite de la question du Conseiller Monsieur Jörg Frischholz lors d'une précédente séance du Conseil communal sur la participation de particulier, il s'avère qu'il n'y aura pas de demande en ce sens car il y a suffisamment de bancs pour l'instant. Au printemps lesdits bancs seront posés sur le domaine communale.
- Les aures (arbustes): à la suite de la proposition de subvention par le Canton pour remplacer des haies d'aures par des plantes indigènes dans les espaces bâtis (plan d'action Biodiversité), quelques citoyens ont répondu « présent » à cette offre. Pour information, la plantation d'aures est actuellement autorisée, bien qu'invasive, mais le Canton songe à en interdire la vente. Au cas où vous souhaitez changer d'essence dans vos haies, n'hésitez pas à vous en débarrasser.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, demande la parole et avise qu'un article est paru dans le journal 24 heures dans lequel le Canton songerait également à faire de même avec les thuyas !

Madame Cathy Zanola Rossier, souligne que le thuya n'est pas une plante invasive.

Elle avise également que :

- Un certain nombre de citoyens ont décoré leurs fenêtres pour la période de l'Avent. Merci à toutes et tous. N'hésitez pas à aller rendre visite à vos voisins proches ou éloignés, amis... ou faire connaissance. Certains ont même invité la population du village. Elle souligne que la route du Vignoble n'a pas été décorée cette année, pas pour une sérieuse économie, mais un geste symbolique car notre Commune n'a pas un système qui lui permet d'éteindre l'éclairage la nuit sur l'ensemble du village.
- Elle remercie la Présidente pour les petits cadeaux déposés sur les tables à l'attention de chacune et chacun.

La parole n'est plus demandée.

Madame Teodora Laurent, Municipale, informe :

- Eclairage public : elle avise que la Municipalité a pris la décision de couper l'éclairage de 23h à 06h relatif à ce bâtiment et qui éclaire aussi le terrain de foot. A la suite de demande de renseignements et confirmation de la SEFA, il s'avère que ladite partie citée pouvait être séparée des autres rues.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, fait un résumé des problèmes récurrent d'un mur de la salle à manger de l'Auberge (murs mouillés, humidificateurs placés et retirés) ; ce mur sépare la salle à manger de la cuisine. Il ose espérer que les murs sont secs et les réfections ont été effectuées ?

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond par l'affirmative. Les murs sont secs, des joints ont été refaits pour qu'il n'y ait plus d'infiltration d'eau.

Monsieur Philippe Estiévenart observe qu'il reste un chantier non terminé : celui des prises électriques en rapport avec ledit mur et les problèmes d'humidités. Il demande quand cela va se terminer ? Pour lui le chantier est toujours ouvert !

Madame Teodora Laurent répond qu'il y a eu un contrôle sanitaire à l'auberge et que pleins de travaux de peinture vont être faits pendant la fermeture.

Monsieur Philippe Estiévenart demande si la réfection du mur côté salle à manger se fera seulement à ce moment-là ?

Madame Teodora Laurent répond que les travaux se feront à la fermeture, après Noël.

Monsieur Philippe Estiévenart demande si tous les travaux se feront ? Un rapport est rentré mais c'est pour autre chose ?

Madame Teodora Laurent répond que le rapport rentré concerne principalement la peinture.

Monsieur Philippe Estiévenart résume la discussion comme quoi les travaux de peinture seront soldés pour la fin de l'année ?

Madame Teodora Laurent confirme.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, informe sur divers points :

- Le chemin de la Montaz : La première chose, qui a déjà été dévoilée, est le Chemin de la Montaz. En écoutant les « anciens », la Municipalité aurait souhaité appeler ce chemin « La Montaz » tout simplement. Mais le service de nomenclature du Canton indique qu'il n'est plus possible de ne mettre que le nom propre, il faut également mettre un nom commun devant.
- Eclairage public : Madame Laurent, Municipale, a expliqué précédemment que l'éclairage public ici a pu être supprimé la nuit car il est lié à ce bâtiment. Il n'est pas lié à l'éclairage public que l'on a dans les rues. Pour cet éclairage public, la Municipalité a eu une séance avec la Romande Energie. Celle-ci met aux normes les stations qui leur appartiennent et elle nous demande actuellement de sortir notre tableau électrique qui se trouve à l'intérieur. Cela signifie que la Commune doit créer une armoire à l'extérieure de la station pour déplacer le tableau électrique et de tirer les câbles qui vont à ledit tableau. Concernant le montant de ces travaux, qui malheureusement est apparu après le dépôt du budget 2023, s'élève à CHF 10'000.- sans les travaux du génie civil, soit CHF 15'000.- environ par station. Concernant toutes les stations, les travaux se feront au fur à mesure que la Romande Energie mettra aux normes les leurs. La première armoire sera créée ce printemps au chemin de Renolly. Lors des travaux sur la route du Moulin Martinet, on en profitera pour sortir la deuxième station, soit celle qui se trouve au coin du Chemin de L'Horizon. Concernant celle qui se trouve sur la Vieille Route de l'Etraz, on va attendre que la Romande Energie fasse quelque chose. Pour couper l'éclairage public, il faudrait que tous les soirs quelqu'un aille ôter les plombs dans les armoires et retourne le matin les remettre...ce qui n'est pas évident de trouver une personne qui se déplace matin et soir, tous les jours.
- Recaptage des sources : le dossier est prêt à être déposé mais le Canton a toujours une carte cachée pour demander quelque chose. Cette fois cela concerne l'ancienne décharge de St-Livres car le Canton craint que celle-ci puisse contaminer les eaux d'un ruisseau se trouvant à proximité de nos sources...et même nos sources. La Municipalité a dû faire appel, à nouveau, au laboratoire d'analyse SCITEC pour faire un prélèvement en aval et en amont de l'ancienne décharge ainsi que dans un de nos captages. La Municipalité vient de recevoir les résultats : l'ancienne décharge de St-Livres ne contamine pas du tout nos sources, ni le ruisseau qui passe à proximité. Le dossier est en cours de finalisation et va être expédié au Canton.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente remarque qu'il manque une information de la part de la Municipalité ! Elle demande s'il n'y a pas de changement au niveau des dicastères ?

Madame Teodora Laurent demande la parole et confirme qu'effectivement il y a une modification dans son dicastère. Il a été convenu avec Madame Cathy Zanola, Municipale, que celle-ci reprenait une partie de son dicastère, soit la charge de : « Domaine ».

La place de jeu fait partie du « Domaine communal » et pas du « Bâtiment scolaire ».

Mise à jour des dicastères :

- Madame Teodora Laurent, Municipale, est en charge de : « Police des constructions, Bâtiments communaux ».
- Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, est en charge de « Développement durable, Activités culturelles et sportives, Sociétés locales, Transports, Mobilité, Déchets, Domaine »

La parole n'est plus demandée.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

La Présidente ouvre la discussion.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, constate que l'horloge de l'église est visiblement en panne ; elle demande ce qu'il en est ? Quand sera-t-elle rétablie ?

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond que l'horloge date et la Municipalité l'a faite réparer il n'y a pas très longtemps ; le mécanisme est très ancien et la réparation n'a pas fonctionné. La Municipalité a reçu des devis pour remettre l'horloge en service, éventuellement avec une installation à plus long terme avec une commande à distance. La Municipalité reviendra vers le Conseil avec ce projet.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, demande où en est-on avec le PPA RC30 Nord. Il a le souvenir d'une promesse de vente et que le délai est bientôt échu ?

Monsieur Claude Philipona répond que, comme l'a dit Monsieur Wulliens pour les sources, la spécialité du Canton est de demander une étude complémentaire pour connaître la mesure de la capacité d'infiltration. Les retours des tests sont moyens à bons à certains endroits ; très défavorables en d'autres endroits. En conséquence, il faut faire une petite adaptation du projet pour favoriser l'infiltration là où c'est favorable et laisser à part les zones moins favorables. Le bureau en charge a promis à la Municipalité un dossier pour mettre à l'enquête début 2023.

Monsieur Denis Delapierre trouve très joli la route du Moulin Martinet avec le trottoir élargi, les poteaux...La question est qu'il ne comprend pas pourquoi les mettre sur le trottoir élargi ? Ensuite, il n'est pas possible de circuler avec un tracteur entre les poteaux !

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que les poteaux (potelets) sont là pour éviter que les gens qui sont pressés, qui roulent vite et croisent un autre véhicule sans vraiment ralentir, montent sur le trottoir et roulent 300 mètres avant de revenir sur la chaussée. C'est une chose très courante...et on en a parlé de ce qui pouvait se faire pour la sécurité, pour ralentir les voitures.

Le franchissable est indiqué pour diminuer la largeur de la chaussée mais permettre à deux véhicules de se croiser ; on peut croiser entre deux piquets mais pas circuler...le trottoir est réservé aux piétons. La distance entre les piquets est aux normes ; un tracteur avec remorque doit pouvoir se faufiler mais n'a pas la possibilité de circuler. Ils viennent d'être installés mais

pas encore vérifiés...s'ils ne sont pas installés au bon endroit la Municipalité fera rectifier aux normes. Le bureau d'ingénieur qui s'est occupé de ce projet l'a fait selon les règles.

La parole n'est plus demandée.

Communications de la part du Bureau du Conseil et de sa Présidente :

La Présidente revient sur le début de la séance, à la suite de la formule avec laquelle on s'adresse à la Présidence du Conseil, à l'Assemblée et à la Municipalité avant d'exposer son propos. Elle a observé durant la séance que la formule n'est pas idéale.

Elle a remarqué qu'un Conseiller a utilisé la formule « *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, cher(e)s Collègues...* ».

Si une personne à une autre proposition pour une formule simplifiée elle est la bienvenue.

Elle renseigne, informe, propose à l'Assemblée :

1. Notre secrétaire et moi-même avons participé le 08 novembre à la Séance d'information proposée par la Préfecture aux Secrétaires des Conseils ainsi qu'à leurs Présidents. Séance enrichissante et bienvenue quant aux quelques subtilités de nos Règlements. À la suite de cela, nous avons recherché et rassemblé quelques documents utiles à toutes et à tous pour mieux comprendre et appliquer notre Règlement. Vous les aurez bientôt dans vos boîtes mail. Merci d'avance de leur accorder votre attention. Sachez aussi que nous avons la possibilité de bénéficier des séances d'information et conseil de la part des services juridiques de la Préfecture. Raison pour laquelle j'ai déjà fait une demande pour une telle séance au mois de février ou mars. Notre secrétaire et moi-même vous tiendrons au courant de la réponse reçue et de tout détail qui s'y rattachera.
2. Dès sa nomination, le Bureau du Conseil a pris date pour une séance de travail. Réunis le 14.09.2022, nous avons abordé plusieurs sujets parmi lesquels :
 - Proposition à faire à la Municipalité concernant l'Accueil des jeunes ayant eu leurs 18 ans en 2020, 2021, 2022 et ceux à venir en 2023.
Ils sont 43. Nous avons convenu de les accueillir lors de notre séance du mois de juin 2023, suivie d'un apéro dînatoire. Nous avons pris en compte leur nombre, l'intérêt que pourrait susciter chez eux une séance où nous élistons un nouveau Bureau du Conseil, le temps que nous pourrions leur consacrer après la séance. Tout cela pour qu'ils puissent se sentir à l'aise et bien accueillis et nous, mieux faire leur connaissance, répondre à leurs questions, inquiétudes, entendre leurs voix qui (normalement) doivent compter dans la vie de notre village. La proposition a été acceptée par la Municipalité lors de notre séance commune, le 7 novembre courant.
 - Soumettre à la Municipalité le sujet Accueil des nouveaux habitants.
Le Syndic ainsi que l'ensemble de la Municipalité nous ont suggéré de faire cet accueil lorsque les nouveaux appartements de la rue de l'Eglise seront occupés. Il nous a été proposé d'en faire un moment festif, avec au menu du sanglier, que Madame la Conseillère, notre collègue, Michèle Salanon se fera un plaisir d'accepter de nous proposer.
 - Fête nationale – 31 juillet 2023.
Nous avons invité Madame la Municipale Cathy Zanolà Rossier pour participer à la discussion concernant ce sujet. Nous aimerions que notre Conseil s'implique dans la préparation de cette fête qui nous réunit toutes et tous, habitants de notre village, une fois dans l'année. Et cela pour deux raisons : d'une part, les ressources de volontaires s'amenuisent – j'ai pu le constater le 31 juillet passé. D'autre part, nous pouvons nous

mettre, de cette manière aussi, au service de celles et ceux qui nous ont élus ; en effet, en relisant quelques procès-verbaux il s'avère qu'il y a eu plusieurs remarques sur le fait que les membres du Conseil ne s'impliquent pas assez dans la vie du village, dans les manifestations. Cela nous permettra de mieux nous faire connaître, écouter, partager, nous impliquer dans la vie de notre village. Avec Madame la Municipale, nous sommes en train de réfléchir de quelle manière chacun pourrait contribuer selon ses disponibilités. Nous reviendrons vers vous en début d'année prochaine avec des nouvelles de ce projet.

La Présidente demande à Madame Cathy Zanola Rossier si elle veut ajouter quelque chose à ce qui a été dit ?

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, ajoute qu'il y a des sociétés locales qui se sont grandement investies les années précédentes mais que cette année il s'avère que cela a été plus compliqué, bien que des personnes ici présentes ont largement contribué à cette fête du 1^{er} août.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, souligne que la Commune aide généreusement les sociétés du village (Cani-Copains, Badminton Club Lavigny, FC Lavigny, Volley Club Lavigny, etc.) et estime qu'en contrepartie ces sociétés peuvent s'impliquer en guise de remerciements. Ce n'est pas aux membres du Conseil de le faire mais aux sociétés qui utilisent les infrastructures communales. Il est facile d'un côté de demander et de l'autre ne rien vouloir donner. Ceci est la raison pour laquelle il n'est pas très favorable à ce que ce soit le Conseil communal qui organise la fête du 1^{er} août.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, intervient en soulignant que l'année dernière il était un peu compliqué qu'une société s'investisse. Il est prévu qu'un tournoi se fasse ; la société de tir La Gouille s'est investie en 2021, l'Amicale de la Pompe à Bras aussi s'est investie. Le Club de foot a connu des problèmes mais il semblerait que maintenant ils se sont « remis sur pied ». Ce qui est proposé par le Bureau du Conseil et la Présidente peut très bien « tenir la route ».

La parole n'est plus demandée.

La Présidente avise que si cela devait poser quelques problèmes, le Conseil communal se prononcera lors d'une séance en début d'année 2023.

Le Bureau du Conseil fait des propositions. Rien n'est imposé. Vous pouvez décider.

La Présidente propose de passer à l'information et proposition suivante.

- Sortie des Autorités communales : est le dernier sujet abordé par le Bureau.

La reprise de la traditionnelle sortie des Autorités communales qui, à chaque fois par le passé, nous a permis de mieux nous connaître les uns les autres, échanger sur le rôle que nous avons au sein de notre communauté. Nous l'avons prévue pour le 2 septembre 2023. Elle sera organisée par Monsieur le Premier vice-Président Guillaume Bultez, de la part du Bureau, et par Madame la Conseillère Anja Nusslé, qui a accepté notre demande. Ils sont chargés de vous faire parvenir toutes les informations utiles. Je finis par vous dire que les membres du Bureau travaillent dans l'ombre pour que chaque séance se passe bien, que chaque communication vous soit présentée de la meilleure manière possible, que les votations se déroulent comme il se doit. Mais... il y a de la place pour vos remarques, suggestions, questions...

Avant de clore cette séance et à l'approche des Fêtes de Noël, la Présidente souhaite transmettre de la part du Conseil communal :

- Des pensées de bonheur aux neuf familles qui, en 2022, ont accueilli dans leur foyers un nouveau-né.
- Transmettre des pensées de calme et de paix à ceux qui ont dû quitter leurs terres ravagées par la guerre et qui se trouvent parmi nous, dans notre village.
- D'accompagner de nos pensées les trois familles qui ont perdu un de leurs proches durant cette année qui touche à sa fin. Elle invite l'Assemblée à un moment de silence en leur mémoire. ... Merci.

La Présidente présente à Toutes et Tous ses meilleurs vœux pour 2023.

Il est 20h05, elle clôt la séance et invite l'Assemblée à l'apéritif et au repas qui suit à l'Auberge communale.

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone